



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/06/2020

Dossier complet le :

26/06/2020

N° d'enregistrement :

2020-9866

1. Intitulé du projet

construction d'une serre bi-chapelle.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC Les Jardins de la Froille

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Messieurs BENETEAU Simon et François

RCS / SIRET

48027376200017

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, JOTA, etc.))
n°39	Le terrain d'assiette couvre une superficie de 21 hect. 1833. Installation d'une serre multichapelle de 672 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'installation d'une serre multichapelle de 672 m² destinée à recevoir une partie de la production. L'exploitation entourée de pépinières et vergers produit (fruits, arbustes, plants de fleurs)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'augmenter (et de diversifier) la production de l'exploitation tout en améliorant la qualité grâce à un outil de travail performant, à savoir la serre multichapelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- désencombrement et nettoyage du site
- nivelage et terrassement.
- fondations en 2 phases + massifs d'ancrage.
- édification ossature en acier galvanisé à chaud, poteaux en acier HLE (haute
- habillage (toiture - long pans - pignons)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

culture de plantes ornementales

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire PC 086 031 18X004 déposé le
17 mars 2018

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
semence créée = superficie couverte	672 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Frolle
86300 BONNES

parcelles :
YB n° 80.79.93.92
90.20
(d'après le relevé
d'exploitation déclaré)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 57' 19" 49 Lat 46° 62' 00" 30

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Château de Touffou, classé monument historique en 1923, situé à plus de 1200 m (en situation sud-est de l'exploitation)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Airrosage = eaux de récupération (bassin)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au coeur de l'exploitation agricole ; au milieu de vergers et de pépinières .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation est d'ores et déjà implantée de bâtiments agricoles et de plusieurs serres de même nature, qui ont été soumis à autorisation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(This section is currently blank and crossed out with a diagonal line.)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

(This section is currently blank and crossed out with a diagonal line.)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
copie du permis de construire wes aériennes du site nouveau plan de situation fiche technique = construction chapelle

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BONNES

le,

06 juin 2018

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

la frolle

Code postal

86300

Localité

BONNES

Pays

France .

Tél

05 49 56 42 78

Fax

Courriel

contact @ lesjardinsdelafrolle.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

AUBENEAU

Prénom

Alain

Qualité

architecte

Tél

05 49 42 90 96

Fax

05 49 42 90 96

Courriel

aubeneau @ orange.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



RICHEL GROUP
Quartier de la Gare
13810 Eygalières

SAS au capital de 1 699 572,80 Euros
SIRET: 950 012 245 00011 - NACE: 2511Z
N°Id.Intracomm: FR13950012245
N°téléphone:+33(0)4 90 95 14 68
www.richel.fr / info@richel.fr

OFFRE COMMERCIALE

N° DEV0030-1997
Date 11/05/2020

Destinataire / Lieu de Livraison

LES JARDINS DE LA FROLLE

LA FROLLE

86300 BONNES

France

Client

LES JARDINS DE LA FROLLE

LA FROLLE

86300 BONNES

France

N°Immatriculation : 480273762 00017

N°TVA :

Numéro client : CL01819



PROJET 2 CHAPELLES 9.60M R300 RICHEL OVALISE 90MM X 51ML.

Cher Client,

Nous vous remercions pour votre demande concernant votre projet de serre.

Veuillez trouver ci-joint notre offre technico-commerciale.

Nous sommes à votre disposition pour toute remarque ou demande complémentaire.

Bien cordialement,

LEBLAY Olivier
Tél : +33.(0)6.89.54.49.34
E-mail : olivier.leblay@richel.fr

Paraphe

Sommaire

1	SERRE MULTI-CHAPELLE RICHEL 960 R300	3
1.1	NORMES ET HYPOTHESES DE CALCUL.....	3
1.2	DIMENSIONS	3
1.3	UTILISATION D'ACIER A HAUTE LIMITE ELASTIQUE (HLE) : UNE NOUVELLE GENERATION DE SERRE	4
1.4	GALVANISATION SENDZIMIR	5
1.5	PROTECTION VERNIS UV	5
1.6	FONDATIONS ET POTEAUX	6
1.7	FERMES	6
1.8	CHENEAUX	7
1.9	RENFORTS PIGNONS	8
1.10	PIECES DE LIAISON ET D'ASSEMBLAGE DE L'ARMATURE	8
1.11	VISSERIE	9
1.12	AERATION LATERALE PAR ENROULEMENT	9
1.13	HABILLAGE	11
1.14	FIXATION DU FILM.....	12
1.15	ORDINATEUR DE GESTION DU CLIMAT	12
2	ORGANES DE SECURITE	13
2.1	ACCES AUX CHENEAUX	13
3	PRIX	14
4	ANNEXE A L'OFFRE COMMERCIALE	15
5	CONDITIONS GENERALES	16



1 SERRE MULTI-CHAPELLE RICHEL 960 R300

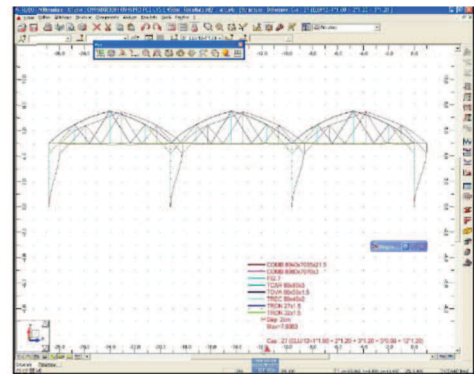
1.1 Normes et hypothèses de calcul

Serre de production :

Conforme aux normes Européennes : Serres,
 Partie I : Serres de productions = NF EN 13031-1 d'Avril 2002 (Classe B10)⁽¹⁾ et selon annexe E4
 Les cartes de référence pour le calcul de nos serres à la norme NF EN 13031-1 sont:
 Pour le vent: ENV 1991-2-4 : 1995
 Pour la neige : ENV 1991-2-3 : 1995
⁽¹⁾ La période de référence minimale pour les actions (neige et vent) est de 10 ans.

Charges climatiques

Neige : Zone 1a
 Vent : Zone 2
 Catégorie de terrain : II
 Altitude : inférieure à 200 m



Charges d'exploitation

Masse d'équipements : 2 daN/m²
 Cultures : 0 daN/m²

Note :

Cette serre est destinée à un seul usage de production et n'est pas prévue pour recevoir du public.

1.2 Dimensions

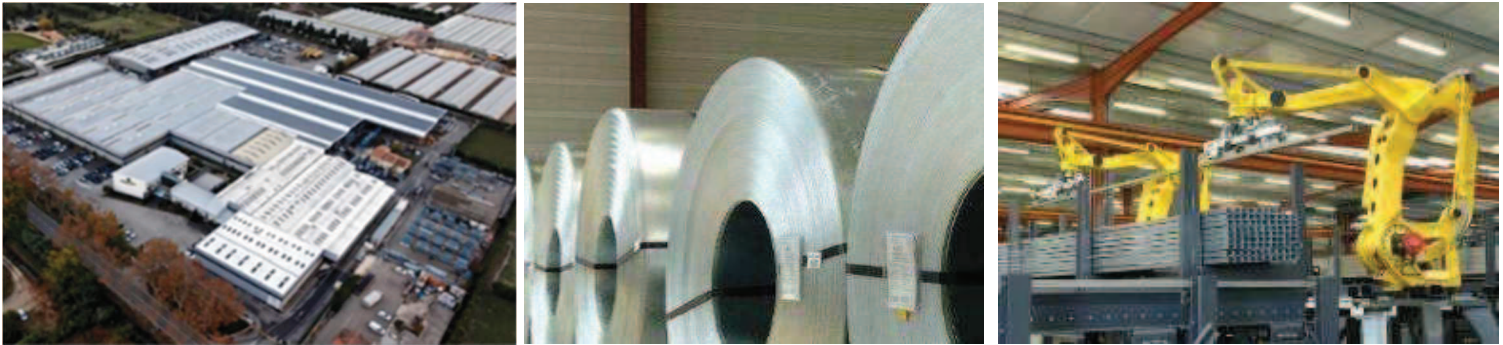
	Culture	nb de chapelles	largeur de chapelle	Largeur	nb de travées	travée	longueur	Surface
zone 1		2	9.60 m	19.20 m	17	3.00 m	51.00 m	979.20 m ²
Surface totale de la serre								979 m ²

Volume

Hauteur sous chéneau : 2.80 m
 Hauteur sous support de culture : 2.90 m
 Hauteur au faitage : 4.65 m
 Volume m³/m² : 2.95 m³/m²



1.3 Utilisation d'acier à Haute Limite Elastique (HLE) : une nouvelle génération de serre



Depuis presque 50 ans l'entreprise Richel s'est spécialisée dans la conception et la fabrication de serres pour la production agricole. Dans la recherche d'optimisation de la structure, l'utilisation des aciers à **Haute Limite Elastique** nous a permis d'apporter des solutions pour augmenter le volume des serres tout en garantissant une performance aux normes de qualité. L'acier **HLE** que nous utilisons aujourd'hui pour nos poteaux et nos arceaux présente une limite élastique **40% supérieure** à celui que nous utilisions il y a 10 ans et celui qui est encore utilisé par la plupart de nos confrères.

Cette innovation a été permise grâce à la modernisation permanente de notre outil industriel.

Avantage de l'utilisation de l'acier HLE :

- Meilleure résistance
- Plus de volume
- Moins d'acier utilisé en toiture donc plus de lumière
- Rapidité de montage



1.4 Galvanisation Sendzimir

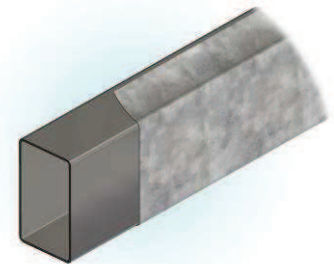
L'ossature de nos structures est réalisée en acier galvanisé à chaud en continu selon le procédé Sendzimir (Z275 et Z450 suivant la Norme NF EN 10346).

Dans la galvanisation en continu (procédé Sendzimir) la bande d'acier qui défile en continu, est débarrassée de toute trace de graisse et d'oxyde lors du recuit de recristallisation à des températures de l'ordre de 800°C et qui s'effectue d'abord à flammes nues puis sous atmosphère réductrice.

Après le recuit, la bande est refroidie à 450°C environ, toujours sous atmosphère réductrice ; puis elle passe directement dans le bain de zinc. Le temps de séjour dans le bain est faible, inférieur à 10 secondes. Ce faible temps de séjour et une composition étudiée du bain de zinc permettent d'obtenir un revêtement adhérent et déformable ne présentant qu'une très mince couche d'alliage en surface.

A la sortie du bain de zinc, un essorage pneumatique à l'air ou à l'azote permet, en jouant sur la pression du gaz et la position des buses, **de maintenir l'épaisseur de revêtement** dans les tolérances visées.

Les tôles galvanisées, selon le procédé Sendzimir, sont très utilisées dans les domaines automobiles et du bâtiment.



Avantages du galvanisé en continu sur le galvanisé au trempé classique

Malgré une épaisseur de zinc inférieure au galvanisé au trempé, l'épaisseur de revêtement est **bien plus régulière en galvanisé en continu.**

1.5 Protection vernis UV

Les profils tubulaires carrés et rectangulaire de nos serres (à l'exception des montants pignons 140 x 80 **sont protégés avec un couche de Sendzimir Z 275 + protection vernis.** Cela inclus notamment : les poteaux, les bras d'ouvrant, les pannes rectangulaires.

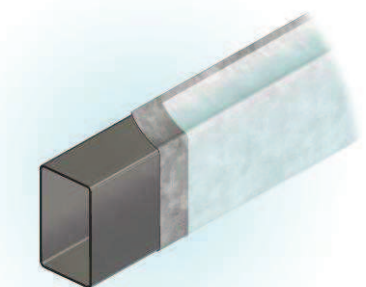
Avantages de l'acier galvanisé vernis

- Un Vernis inerte et inoxydable qui protège la structure du phénomène de rouille blanche.
- Une protection à la corrosion supérieure à celle d'un acier galvanisé Z 450 (Sendzimir)

Type de protection	Apparition de rouille blanche. CETIM tests*	Apparition de rouille rouge. CETIM tests*
Z 275	24 hrs	250 hrs
Z 450	24 hrs	400 hrs
Z 275 + vernis	120 hrs	650 hrs

Note:

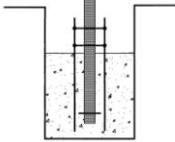
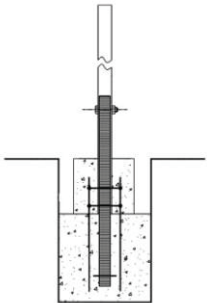
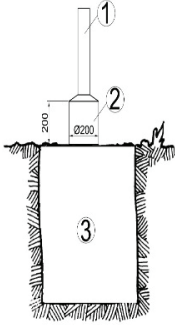
Test brouillard salin (condition accélérée de corrosion des métaux) : Novembre 2007 test CETIM à données indicatives n'engageant pas notre responsabilité



1.6 Fondations et poteaux

En choisissant des formes adaptées nous optimisons l'inertie de nos poteaux. (L'inertie d'un tube est sa capacité de résistance aux efforts qui lui sont appliqués). **Tous nos poteaux sont fabriqués dans des aciers HLE à Haute Limite Elastique.**

Pré poteaux	: 70x35 et OV85 mm
Poteaux en long pan	: pieds coudés OV90 mm
Poteaux intérieurs	: 80x40 mm
Option coffrages perdus	: OUI
Type de fondations	: 2 phases

Fondations en 2 phases		Protection pied de poteau
		
Phase 1 : Le pré poteau est scellé dans le béton dans une première étape.	Phase 2: Une fois que le béton de la première phase est sec, le poteau est assemblé avec le pré poteau et une deuxième phase de béton est réalisée.	Le pied de poteau (1) est protégé par un plot béton (2) au-dessus du massif béton (3).

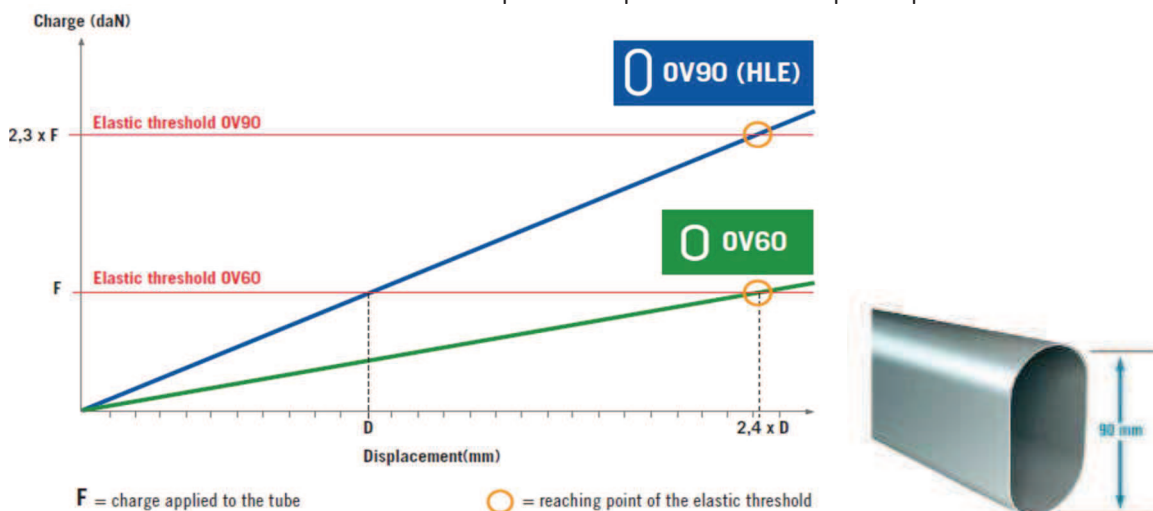
Note :

Les fondations doivent être réalisées en suivant les recommandations de notre manuel d'assemblage.

1.7 Fermes

Profil ovalisé OV90 HLE (Haute Limite Elastique 90mm)

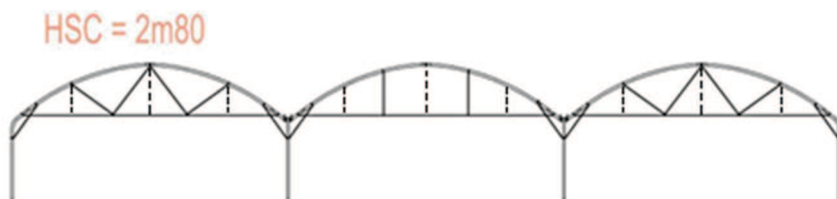
La voute des fermes de la serre est réalisée à partir d'un profil tubulaire unique : le profil OV90 HLE.



Le profil OV90 HLE peut supporter une charge 2,3 fois supérieure à celle du profil OV60 avant d'atteindre sa résistance élastique.

Structure des fermes (960 R250, R300 – C0/15)

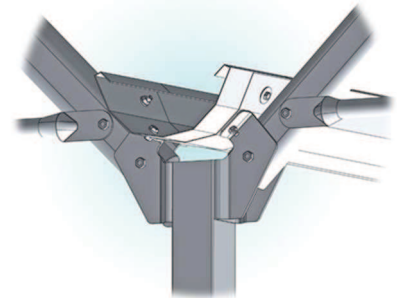
bas de ferme	:	∅ 32 mm
Renforts de ferme	:	∅ 32 et 27 mm
Renfort de culture	:	optionnel (en pointillés sur le schéma ci-dessous)



1.8 Chéneaux

L'utilité première d'un chéneau de serre est de récupérer les eaux pluviales et de participer à la résistance de la structure. Ce modèle dispose de chéneaux sur lignes de poteaux centrales (hors long pans).

Développé du chéneau	:	441 mm
Galvanisation	:	Sendzimir 450 gr/m ² double face (61% de plus qu'un acier à Sendzimir 275gr/m ²)



Evacuation des eaux pluviales

Toutes les eaux collectées sont envoyées à une extrémité de la serre par la pente des chéneaux. Les flux d'eau sont évacués par des descentes d'eau en pignon :

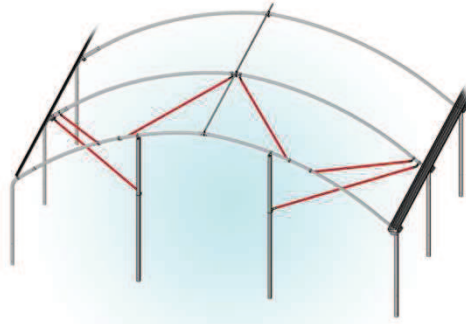
Pente(s) de toit longitudinale(s)	:	1 (entre 0.3 % et 2%)
Pentes de toit transversales	:	non
Nombre de descentes intermédiaires	:	0
Tubes PVC de descentes d'eau	:	non inclus



1.9 Renforts pignons

Afin de renforcer les extrémités de chaque chapelle, nous avons inclu des montants de pignons et des renforts d'extrémité.

Dimensions des montants de pignon : 80 x 80 mm
 Nombre de montant de pignon par pignon : 2



1.10 Pièces de liaison et d'assemblage de l'armature

La qualité des assemblages est déterminante dans la résistance de la structure aux contraintes de neige et de vent. Nous avons porté une attention particulière aux attaches et liaisons et réalisé des tests de résistance spécifiques pour ces éléments de structure. Le résultat de ces études nous a amené à proposer des dimensionnements supérieurs aux standards habituels.



Attache bracon 3mm



Flasque d'égout acier 4mm



Renfort pignon



Bride ovale de 90



1.11 Visserie



L'ensemble de la visserie de nos serres bénéficie d'un traitement « **GEOMET** » assurant une protection supplémentaire contre la corrosion.

Le traitement « **GEOMET** » est une protection de 5 à 8 μ composée d'une superposition de lamelles de zinc et d'aluminium. En brouillard salin, la visserie traitée « **GEOMET** » résiste 600 heures⁽¹⁾ avant l'apparition de rouille rouge au lieu de 96 heures⁽¹⁾ pour une visserie standard (type bichromaté).

Note ⁽¹⁾:

Données fabricants : tests réalisés en laboratoire, valeurs données à titre indicatif.

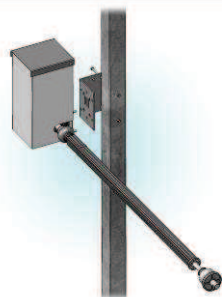
1.12 Aération latérale par enroulement

Aération avec les caractéristiques suivantes :

Référence Richel de l'aération	: J ET B
Nombre d'aérations	: 4
Longueur n°1	: 51 m sur long pan.
Longueur n°2	: 51 m sur long pan.
Longueur n°3	: 19.20 m sur pignon.
Longueur n°4	: 19.20 m sur pignon.
Mécanisme	: motorisation latérale
Nombre de moteurs	: 4
Boitier(s) inverseur(s)	: inclu(s)
Tube d'enroulement	: \varnothing 60mm - en aluminium
Hauteur d'ouverture	: 3.00m
Système de maintien	: avec filet sur longs pans et tubes de maintien sur pignons.
Type de Filet	: brise vent noir, 50%
Tubes de maintien	: tous les 3.20m
Bavette	: non fournie
Autres parties fixes	: simple paroi avec film incolore

Film simple paroi : thermique, cristal non anti-buée, 200 μ

Mécanisme



Motorisation d'extrémité



Protection extérieure

Les aérations motorisées avec bras télescopique sont équipées en série d'un filet de protection
Un filet continu sur toute la longueur de l'aération pour la protection extérieure

Protection



Mise en place d'avertisseur(s) sonore(s) et/ou lumineux pour la protection des travailleurs
Type d'avertisseurs : lumineux



Avertisseur lumineux



Protection électrique

Boîtier de commandes avec séparation du courant de puissance (380V triphasé par exemple) et du courant de commande (24V obligatoirement)



1.13 Habillage

Toiture	Type 1
Type de couverture	simple paroi
Film extérieur	Cristal 200 μ T RS2000
Film intérieur	Non fourni
Pignons	Type 1
Demi-lune	simple paroi
Partie basse	simple paroi
Nb de pignons	4
Nb de fils nylon	0
Nb de pannes basses + clips	0
Nb de pannes intermédiaires	0
Long pans	Type 1
Habillage	simple paroi
Nb de long pans	2
Nb de fils nylon	0
Nb de pannes basses + clips	0
Nb de pannes intermédiaires	0
Cloisons pignons	Type 1
Demi-lune	Non fourni
Partie basse	Non fourni
Nb de cloisons pignons	
Nb de fils nylon	
Nb de pannes basses + clips	
Nb de pannes intermédiaires	
Cloisons long pans	Type 1
Habillage	Non fourni
Nb de cloisons long pans	
Nb de fils nylon	
Nb de pannes basses + clips	
Nb de pannes intermédiaires	

AB : film anti-buée

T : film thermique

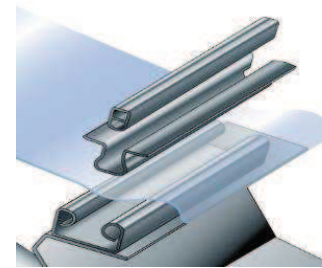
RS2000 : film avec une résistance au soufre de 2000 ppm



1.14 Fixation du film

La fixation du film est une composante essentielle de la qualité d'une structure et de sa tenue au vent.

Notre clips de fixation, éprouvé depuis plus de 40 ans sous tous les climats, fait appel aux meilleurs matériaux disponibles sur le marché (il est constitué de clips galvanisé Sendzimir Z450, de clips PVC et de clé de clips PVC, qualité bâtiment).



1.15 Ordinateur de gestion du climat

Nb de zone climatique : 1

Micro : POLYCLIM 2000 + sonde température - Quantité = 1

Option période : - NON



Exemple de polyclim

Le **Polyclim** est un régulateur monobloc, disposant de 12 sorties relais. Son écran graphique et ses 4 touches de fonctions rendent son paramétrage aisé et la navigation conviviale. Les commutateurs intégrés à la façade simplifient et sécurisent le mode manuel. Le transformateur interne dédié permet de connecter jusqu'à 10 boîtiers de puissance.

- Sonde air** - Quantité = 1
- Capteur vent** - Quantité = 1
- Capteur pluie** - Quantité = 1
- Capteur girouette** - Quantité = 1



*
Régulation du gonflage incluse : NON

* Système d'alarme : NON

Note :
Les appareils de régulation climatique ne sont pas des organes de sécurité.



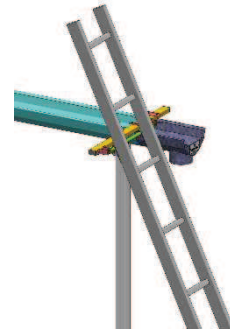
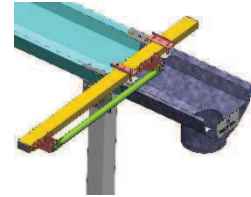
Dans le cas où l'acheteur ne souhaite pas passer commande de notre système d'alarme, celui-ci s'engage à faire mettre en place un système similaire assurant la protection de sa serre contre tout dysfonctionnement des systèmes de régulation automatiques ou manuels de ses ouvrants et de ses équipements.

2 ORGANES DE SÉCURITÉ

2.1 Accès aux Chéneaux

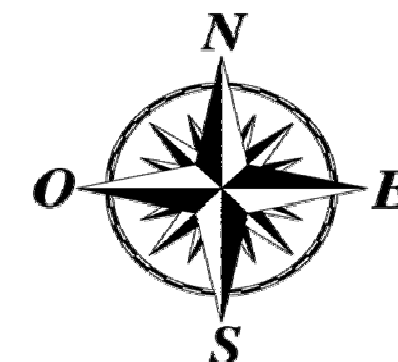
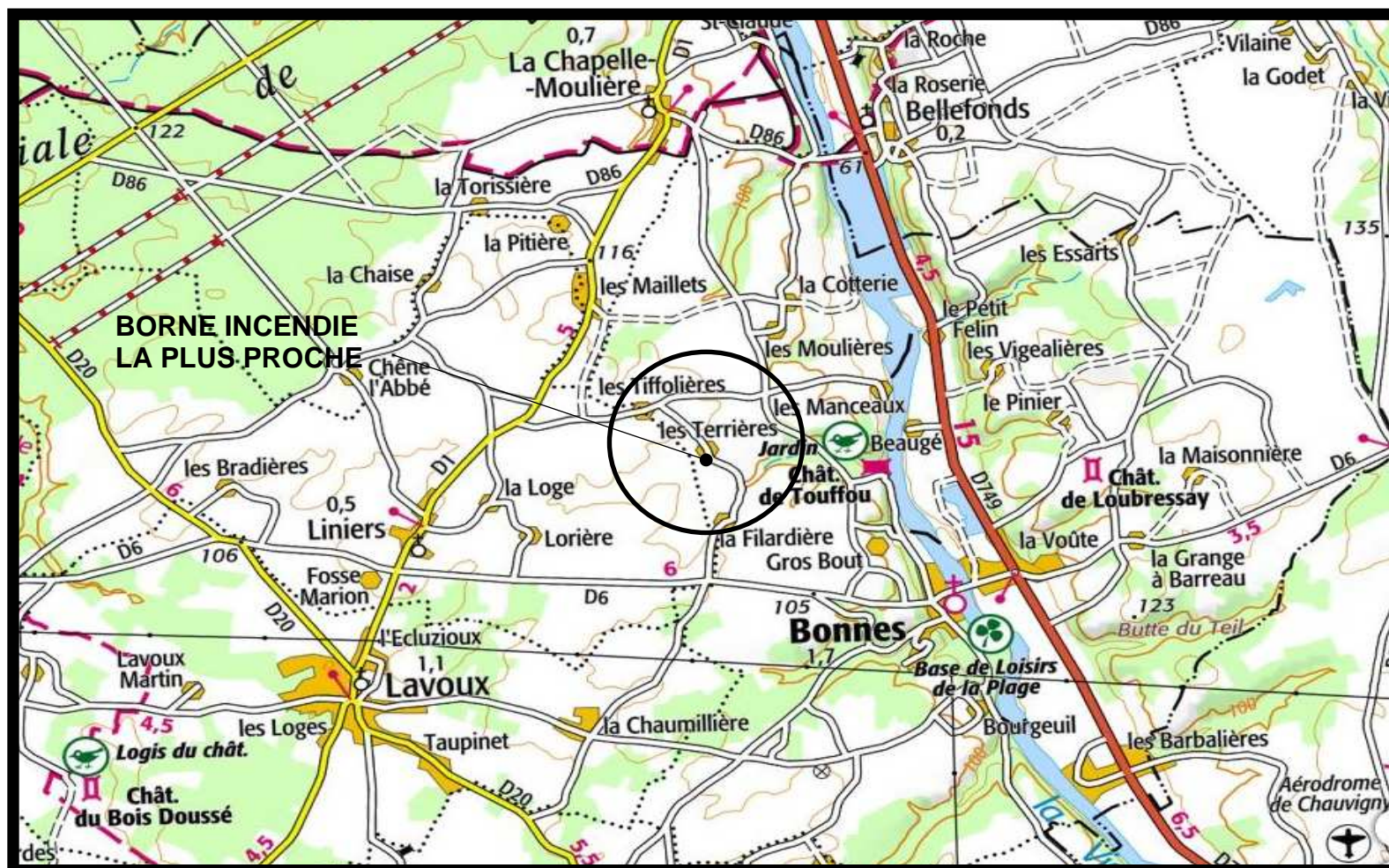
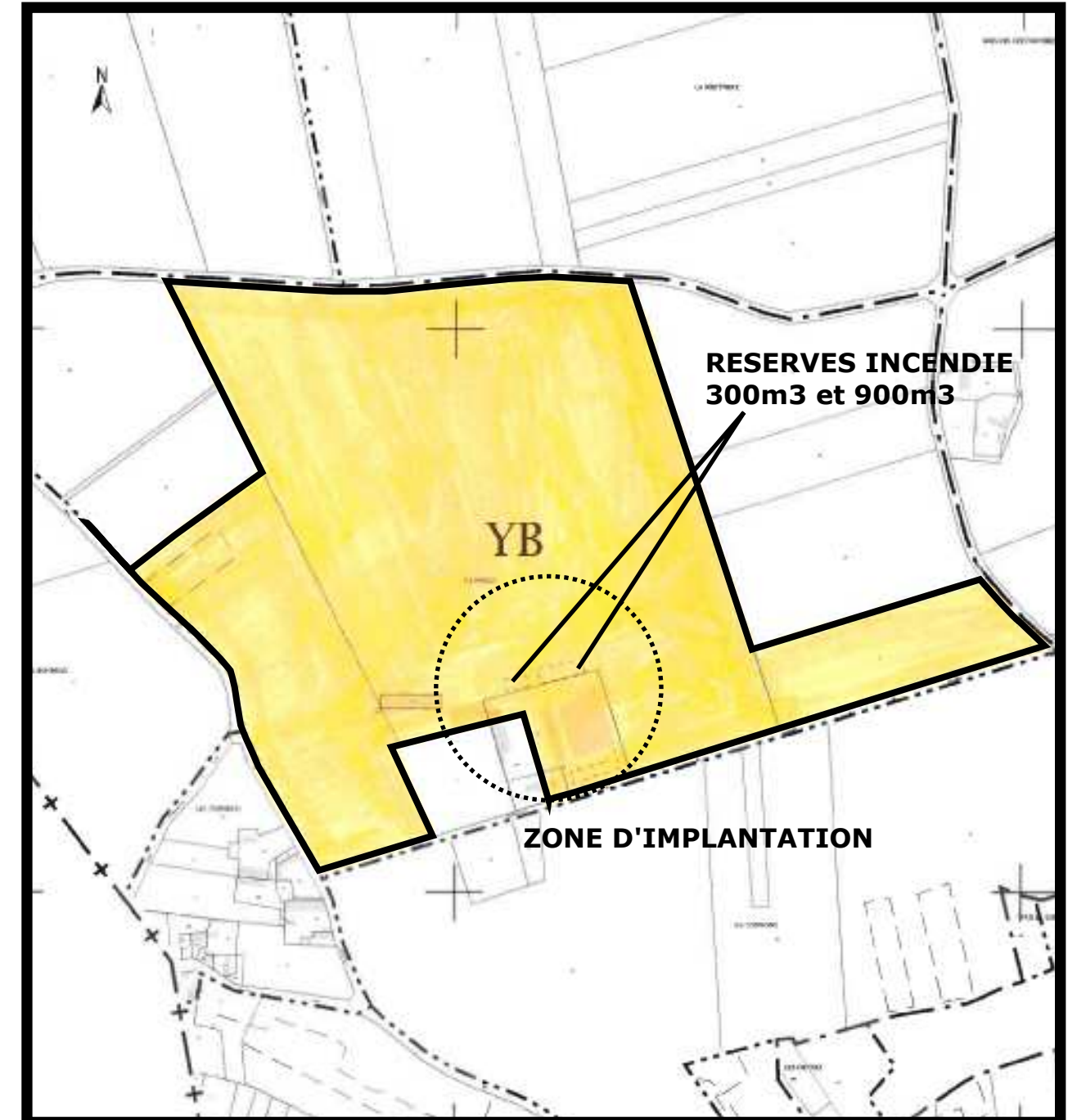
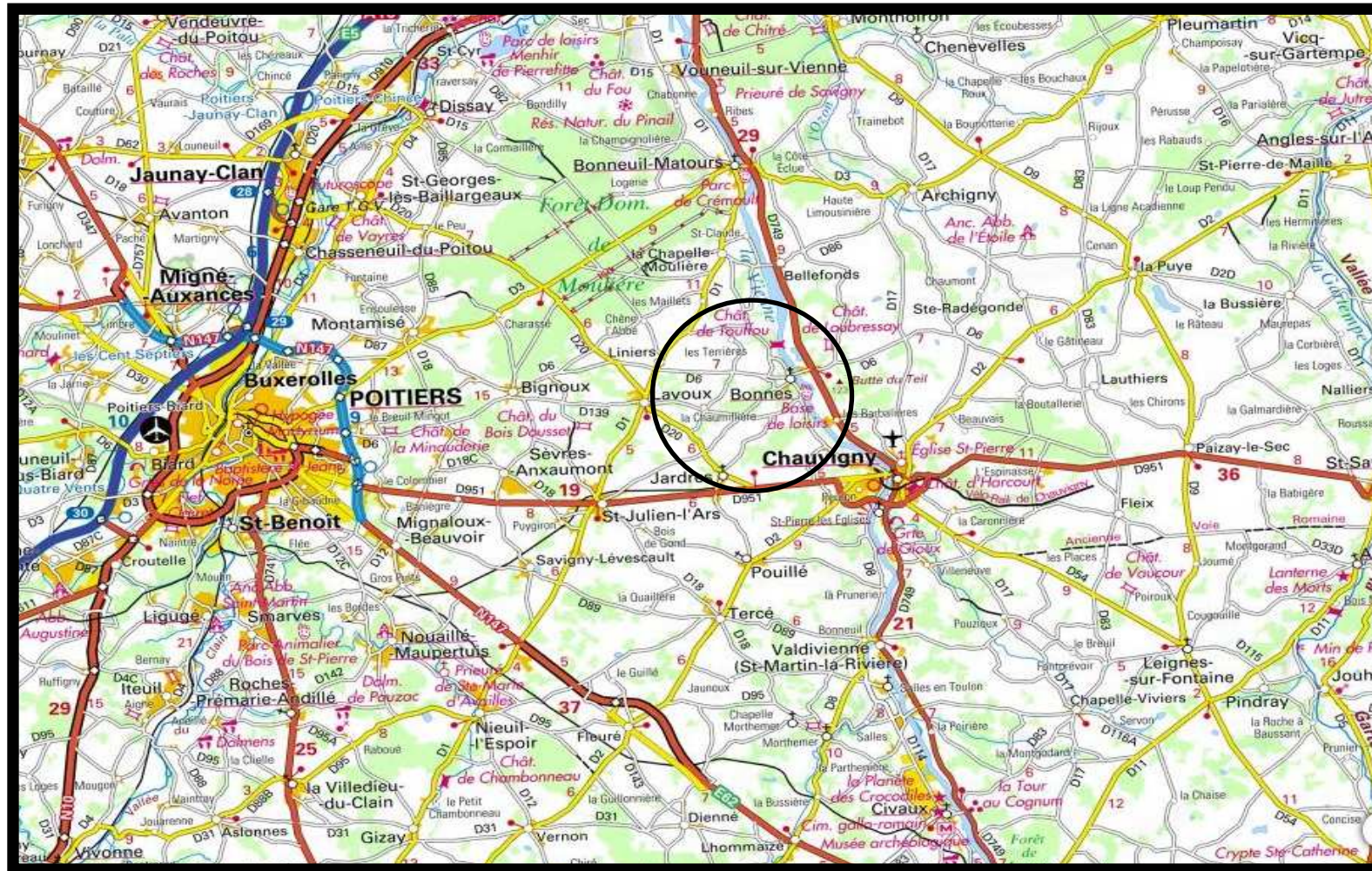
L'accès aux chéneaux est rendu possible grâce à un support d'échelle qui se positionne en tête de chéneau. Ce dispositif permet la fixation d'une échelle munie de crochets pour atteindre les chéneaux

Accès aux chéneaux : Non



PLANS DE SITUATION

PC1 - doc.2



alain aubeneau

architecte

Diplômé Par Le Gouvernement

11 allée du Champ de foire

88340 nieul l'espoir

Tél. et fax 05 49 42 90 96

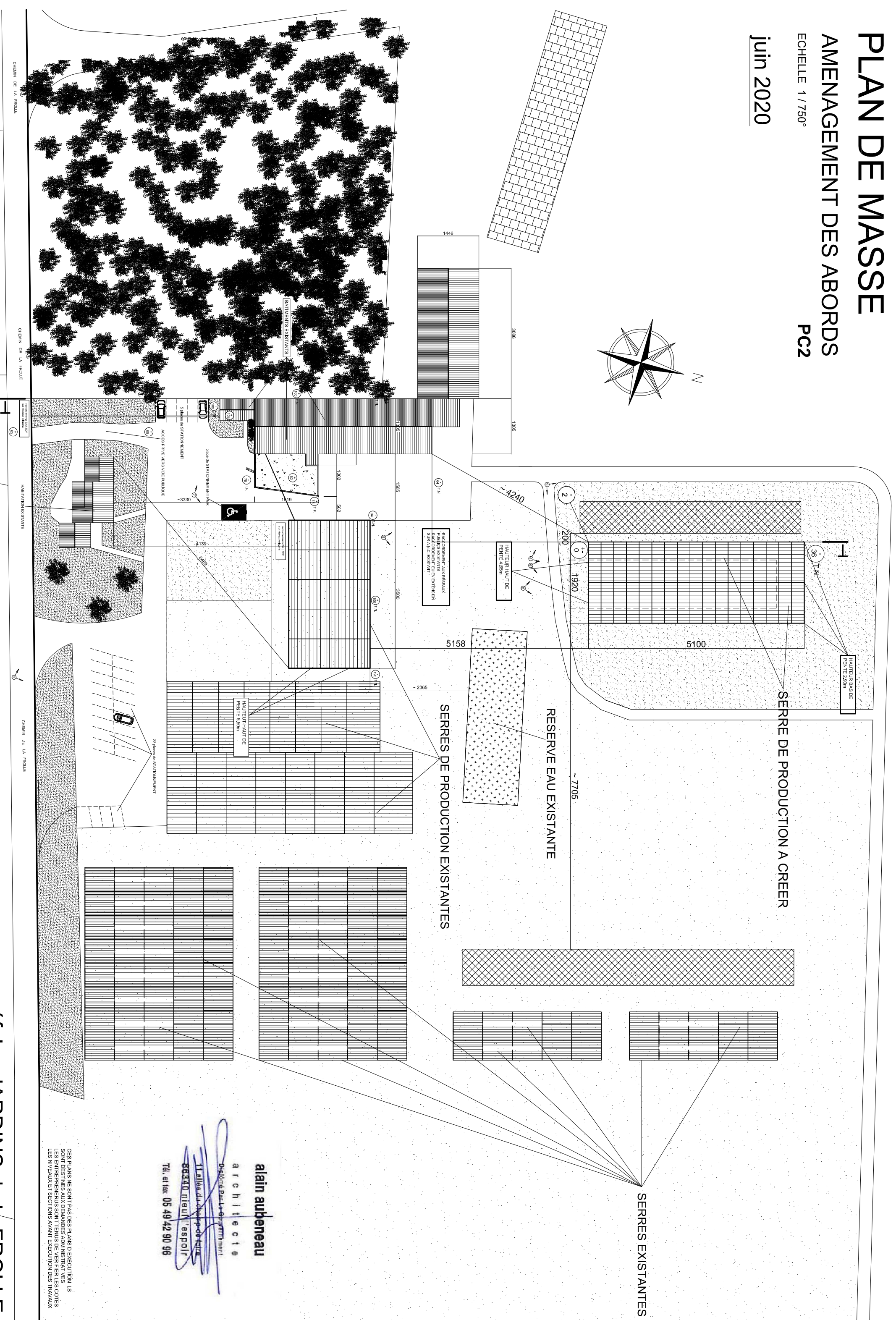
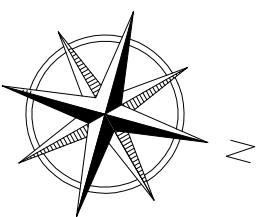
PLAN DE MASSE

AMENAGEMENT DES ABORDS

ECHELLE 1 / 750°

PC2

juin 2020



alain aubeneau
architecte
Diplômé de l'Ordre des Architectes
11 allée du Champ de la
80320 Nieul l'Espoir
Tél. et fax 05 49 42 90 96

CES PLANS NE SONT PAS DES PLANS D'EXECUTION ILS SONT DESTINES AUX DEMANDES ADMINISTRATIVES LES ENTREPRENEURS SONT TENUS DE VERIFIER LES COTES LES NIVEAUX ET SECTIONS AVANT EXECUTION DES TRAVAUX

réf. les JARDINS de la FROLLE

DOCUMENT GRAPHIQUE

PC6



D'après prise de vue n°9

alain aubeneau

architecte

Diplômé Par Le Gouvernement

11 allée du champ de foire

88340 nieul l'espoir

Tél. et fax 05 49 42 90 96

CES PLANS SONT DESTINES AUX DEMANDES ADMINISTRATIVES,
ILS NE SONT PAS DES PLANS D'EXECUTION
LES ENTREPRENEURS SONT TENUS DE VERIFIER LES COTES
LES NIVEAUX ET SECTIONS AVANT EXECUTION DES TRAVAUX

réf. GAEC JARDIN DE LA FROLLE

document extrait GEOPORTAIL le 09 juin 2020

RESERVES BASSINS DE
RECUPERATION EP

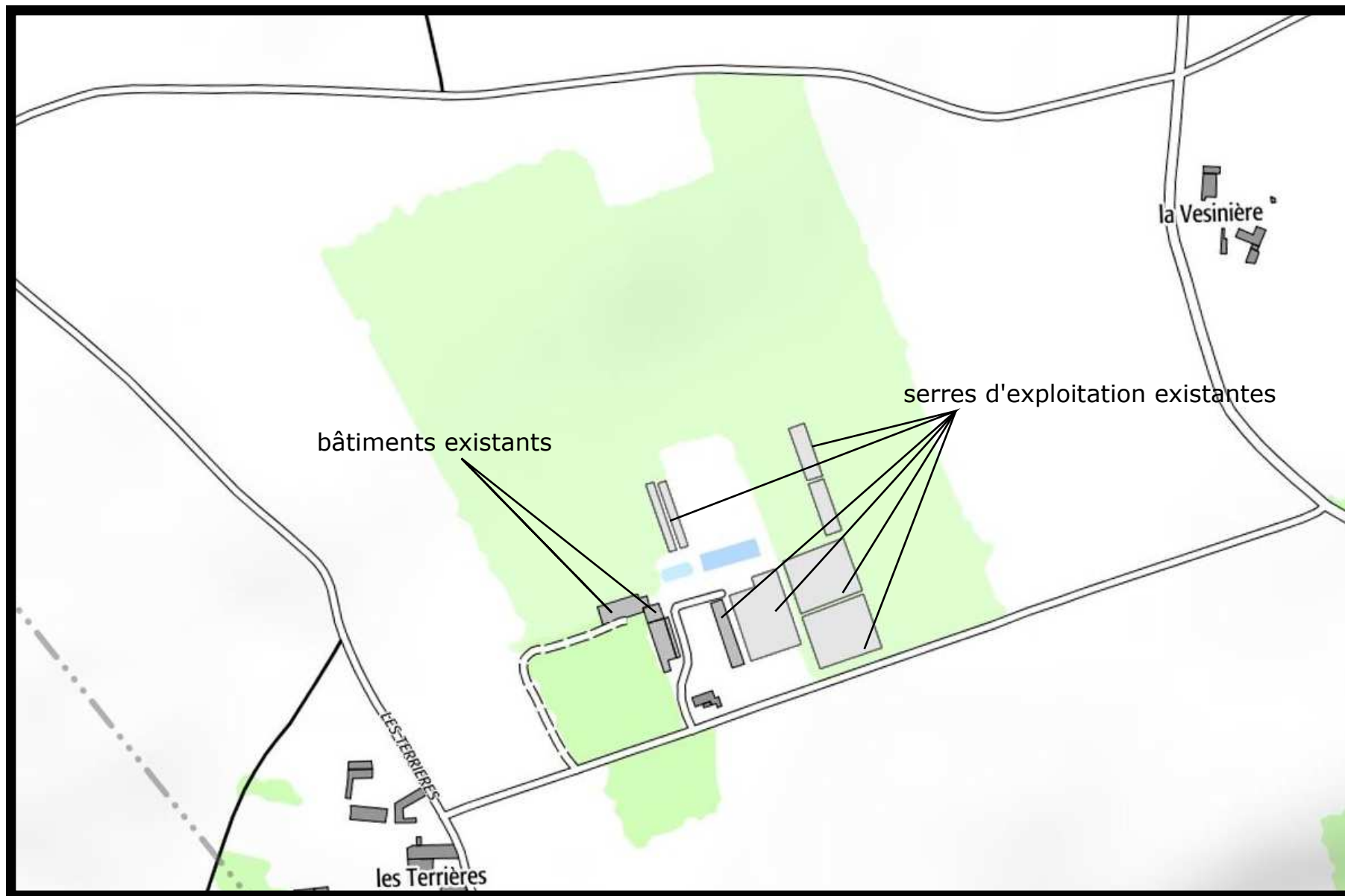
EN VENTE SUR LE DOMAINE
fruits (arbres fruitiers)
plants de fleurs et potagers
pépinières d'arbres et d'arbustes
cueillette de fruits



HAIE VIVE EXISTANTE FORMEE
D ARBUSTES D ESSENCES
VARIEES ET LOCALES

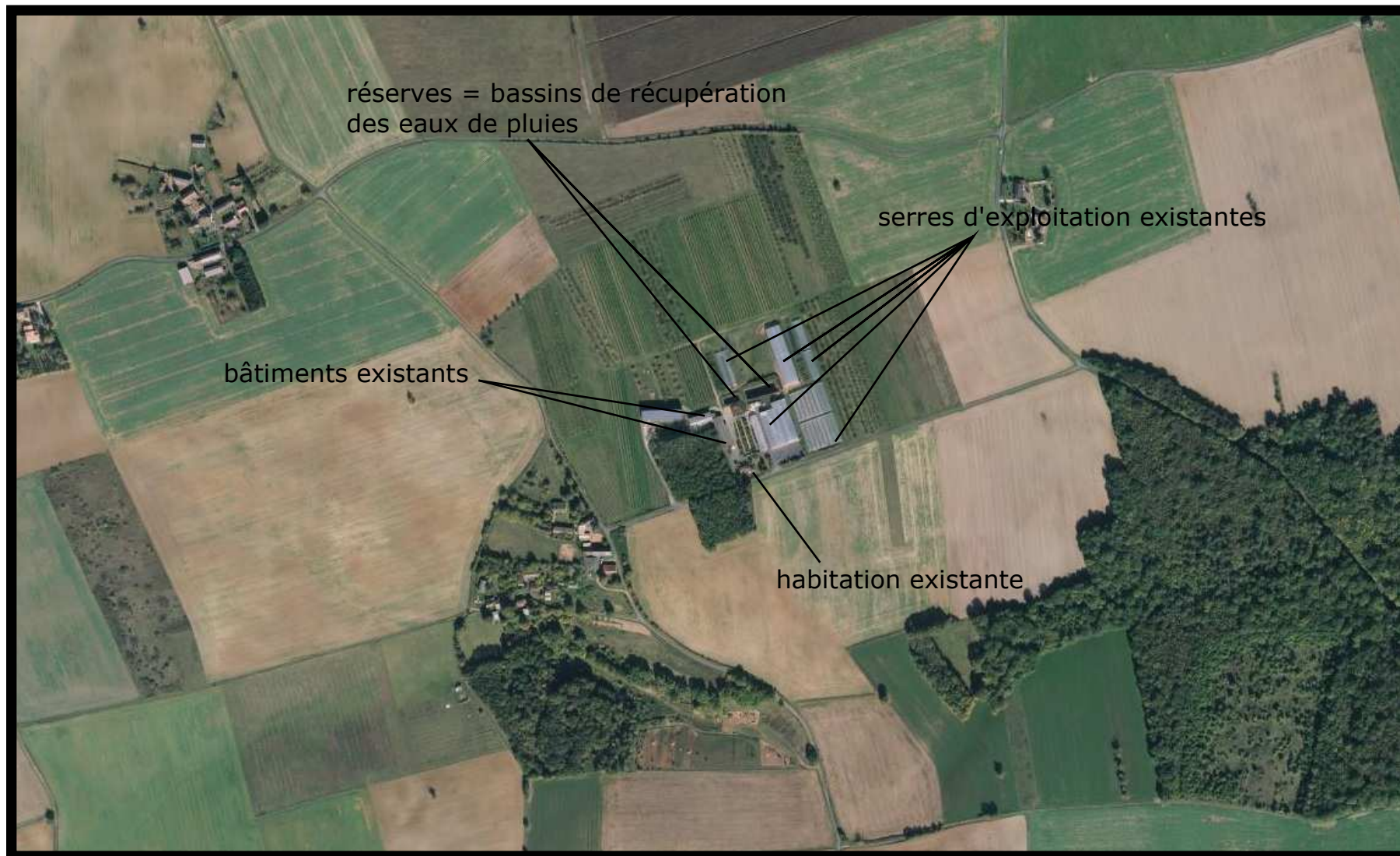


document extrait GEOPORTAIL le 09 juin 2020



dossier GAEC LES JARDINS DE LA FROLLE

vue aérienne - extrait GEOPORTAIL le 09 juin 2020





PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne
Secrétariat Général
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Sylvie DUPONT
Téléphone: 05 49 55 71 24
Mail : pref-environnement@vienne.gouv.fr

La préfète de la Vienne
à
GAEC des Jardins de la Frolle
« La Frolle »
86300 BONNES

ATTESTE

qu'il a été déclaré le 23 avril 2018

par Monsieur Alain AUBENEAU, architecte pour le compte du GAEC Les Jardins de la Frolle un projet de construction et d'exploitation d'une serre de production bi-chapelle destiné à recevoir une partie de la production de fruits, arbustes...

à BONNES – lieu-dit « La Frolle ».

Le projet ne constitue pas une installation classée

La présente attestation ne vaut pas autorisation et ne dispense pas des formalités d'obtention du permis de construire.

Fait à Poitiers, le 25 avril 2018

**Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau délégué,**

Ingrid MEMETEAU

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 25 juin 2018.

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets
Nos réf : 2018-6713_LE
Contact : helene.grand@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 05 56 24 85 16

Objet : Examen au cas par cas – article R. 122-3 du Code de l'environnement
Dossier n° 2018-6713

Monsieur,

Vous avez saisi les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, pour réaliser l'examen au cas par cas relatif au projet de construction d'une serre bi-chapelle au lieu-dit « La Frolle » sur la Commune de Bonnes (86).

L'examen de votre demande a conclu que le projet n'est pas soumis à étude d'impact.

L'arrêté préfectoral relatif à votre demande (cf. pièce jointe) est consultable en ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Je vous rappelle que vous devez joindre copie de cette décision à vos demandes d'autorisations.

Cette décision ne préjuge en rien de la nature des décisions d'autorisation qui seront prises au terme de l'instruction des différentes procédures auxquelles votre projet est soumis.

Toute correspondance afférente à ce dossier peut être transmise à la DREAL par voie électronique ou postale aux adresses suivantes :

- pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr,
- DREAL Nouvelle-Aquitaine - Mission Évaluation Environnementale
Cité Administrative, Rue Jules Ferry, 33 090 BORDEAUX Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de la Mission
Evaluation Environnementale

Pierre QUINET

GAEC les Jardins de la Frolle
Lieu-dit « La Frolle »
86 300 BONNES

copie: aubeneau@orange.fr



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE

**Arrêté préfectoral
portant décision d'examen au cas par cas en application
de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le Code de l'environnement, notamment la section première du chapitre II du titre II du livre premier, et plus particulièrement ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017, fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° 2018-6713 relative à la construction d'une serre bi-chapelle de 672 m² au lieu-dit « La Frolle » sur la commune de Bonnes (86), reçue complète le 8 juin 2018 ;

Vu l'arrêté du préfet de région du 27 mars 2018 portant délégation de signature à Madame Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant la nature du projet qui consiste en la construction d'une serre bi-chapelle de 672 m² au lieu-dit au sein de la pépinière de la Frole sur la commune de Bonnes (86),

Étant précisé que

- le projet est destiné à la culture de plantes ornementales ;
- le projet ne relève pas d'une autre catégorie de projets que celles visées par la rubrique n°39 du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'environnement ;

Considérant la localisation du projet sur un site ne présentant pas de sensibilité environnementale particulière faisant déjà l'objet d'un référencement (site Natura 2000, ZNIEFF...);

Considérant les dimensions du projet et de son périmètre d'effets ;

Considérant que le pétitionnaire s'assurera, avant le démarrage des travaux, de la présence ou de l'absence d'espèces protégées et/ou de leur habitat sur le site d'implantation et sur une aire élargie ;

Considérant qu'en cas de présence d'espèces protégées et/ou de leurs habitats, le pétitionnaire devra respecter la réglementation relative aux espèces protégées (articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement) ;

Considérant qu'il ne ressort pas des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, compte tenu des réglementations spécifiques encadrant son autorisation, que le projet soit susceptible d'impact notable sur l'environnement au titre de l'annexe II de la directive 2011/92 UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 ;

Arrête :

Article 1^{er} :

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement le projet de construction d'une serre bi-chapelle de 672 m² au lieu-dit « La Frolle » n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Article 2 :

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur les sites Internet de la préfecture de région et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine.

À Bordeaux, le 25 juin 2018.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de la Mission
Evaluation Environnementale

Pierre QUINET

Voies et délais de recours

1- décision imposant la réalisation d'une étude d'impact

Recours administratif préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux :

à adresser à Monsieur le préfet de la région Nouvelle - Aquitaine

(Formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision)

Recours gracieux, hiérarchique et contentieux, dans les conditions de droit commun, ci-après.

2- décision dispensant le projet d'étude d'impact

Recours gracieux :

à adresser à Monsieur le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Monsieur le ministre d'État de la Transition Écologique et Solidaire

(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours contentieux :

à adresser au Tribunal administratif

(Délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).